

22 FEV. 1985

0692 /15.08.01

Monsieur le Ministre de la  
Défense Nationale  
KIGALI

Demande de libération  
de l'arbitre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander  
de bien vouloir libérer, pour la période du 26 février au 05 mars 1985,  
Monsieur HANULI Thomas arbitre international de football qui vient  
d'être appelé à diriger la rencontre entre la Somalie et l'Uganda  
dans le cadre de la XIème Coupe des Vainqueurs de Coupe 1985.

L'urgence m'obligerait.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

C.P.I.A:

- Monsieur le Chef d'Etat-Major  
de l'Armée Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Président du C.N.D.F.

KIGALI

22 FEV. 1985

0692 /15.08.01

Monsieur le Ministre de la  
Défense Nationale  
KIGALI

Demande de libération  
de l'arbitre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander  
de bien vouloir libérer, pour la période du 26 février au 05 mars 1985,  
Monsieur HAMULI Thomas arbitre international de football qui vient  
d'être appelé à diriger la rencontre entre la Somalie et l'Uganda  
dans le cadre de la XIème Coupe des Vainqueurs de Coupe 1985.

L'urgence m'obligerait.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDIYIYIMANA Augustin

C.P.I.à:

- Monsieur le Chef d'Etat-Major  
de l'Armée Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Président du C.N.D.F.  
KIGALI



REPUBLIC OF RWANDA  
MINISTRY OF YOUTH AND COOPERATIVE MOVEMENT  
NDINDIYIYIMANA Augustin